

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/38  
du 21.06.2017  
domaine 7.10**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	<b>16</b>	15	0	0

CONVOCATION	AFFICHAGE
15.06.17	15.06.17

Objet : Approbation de la chartre d'occupation du domaine public

**SEANCE DU 21 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

**Présents :** Agostini, Bozioglav, Carbuccia, Coudert, Faure, Fombelle, Maury, Mattei, Peretti, Ricci D, RICCI RM, Rossi, Valery

**Représenté :** Elgart, Muselli, Esposito

**Absents :** Berti, Biaggi, Sanguinetti

**Secrétaire :** Peretti

Le Maire rappelle au Conseil que le principe d'élaboration d'une charte du domaine public qui s'appliquerait sur l'intégrité de la Commune a été adopté par le Conseil en date du 25.01.2017.

La Commune a pour ambition de valoriser et harmoniser ses commerces, leurs terrasses et leurs étals.

Cette chartre constitue un outil pratique d'aménagement au service des commerçants, restaurateurs, cafetiers et prestataires de service de la Commune autour de trois maîtres mots : **accessibilité, valorisation et esthétique.**

Cette chartre a été élaborée en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France et une architecte mandatée par la Commune.

**Après examen et délibération, le Conseil décide :**

**D'ACCEDER** à la proposition du Maire, d'approuver une charte d'occupation du domaine public.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint,